



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Haute-Yamaska que le Règlement numéro 2021-348 déclarant compétence en matière de gestion, transport, collecte et valorisation des boues de fosses septiques des bâtiments assimilables à une résidence isolée sur le territoire de certaines municipalités a été adopté par le conseil de la MRC le 8 septembre 2021.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 76, rue Dufferin, à Granby.

Fait à Granby (Québec), ce 30 septembre 2021.

La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,

*(signé)*  
Johanne Gaouette